

OFFRE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Aménagement du quai ferroviaire de CEPPE
Commune de BIGUGLIA

Je soussigné :

Monsieur Ange ROSSI
né le ()
demeurant :

- 20620 BIGUGLIA

Accepte par la présente, l'échange avec la Collectivité de Corse, pour ce qui concerne les biens ci-après, ainsi que la soulte restant à ma charge :

Désignation du Terrain

Commune de BIGUGLIA

Référence cadastrale					Parcelles Echangées		Surplus	
Sect.	N°	Propriété	Lieu-dit	Surface m ²	N°	m ²	N°	m ²
C	1154	ROSSI Ange		2306	2319	1	2318	2305
C	88	Coll. de Corse	Chioso alla Baracca	3110	2320	14	2321	3096

Parcelles situées en zone urbaine, estimées à 50€/m² par le Service du Domaine

La soulte est de : (50 € x 14 m²) – (50 € x 1 m²) = 650 €

La Collectivité de Corse s'engage à reconstruire la partie du mur démolie avec des matériaux de même nature et à déplacer les réseaux existants.

Cette acceptation donnera lieu à un acte notarié ou passé en la forme administrative aux frais de la Collectivité de Corse.

(1) Fait à Biguglia
Le 12.01.2013
Bon pour acceptation de l'offre de la Collectivité de Corse aux conditions ci-dessus.

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation de l'offre de la Collectivité de Corse aux conditions ci-dessus »